

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

15 AVR. 2024

SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT  
ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET

COMITE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 24-04-07

**Présents : 8**

M. Franck FOULON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Christian CHITO, M. François BROCHET,  
M. Marc MALBET, Mme Audrey MOLAIRE, M. Bernard POZZOLI, M. Jean-Pierre MOMCILOVIC.

**A donné pouvoir : 1**

M. Nicolas SIMONNET à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

**Affectation des indemnités 2023 au personnel  
chargé du secrétariat et de la comptabilité**

VU les articles L 5721-1 à 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux  
Syndicats Mixtes ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions ;

VU les statuts du Syndicat Mixte ;

VU le compte-rendu du Comité Syndical du 10 avril 2024 à 10 h 15, actant le manque de  
quorum et fixant une nouvelle réunion le même jour à 10 Heures 30, à l'aérodrome, avec  
un ordre du jour identique à celui mentionné dans les convocations relatives au Comité  
du 10 avril 2024, selon l'article n°8 des statuts du Syndicat Mixte, modifiés par décision  
du Comité Syndical du 16 décembre 2015.

2023

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

**DECIDE**

➤ d'affecter un crédit de 1 800 € inscrit au Budget Primitif 2024 pour les indemnités de  
secrétariat et de comptabilité au titre de l'année 2023 à l'agent du Conseil Départemental  
mis à disposition du Syndicat Mixte ci-après désigné :

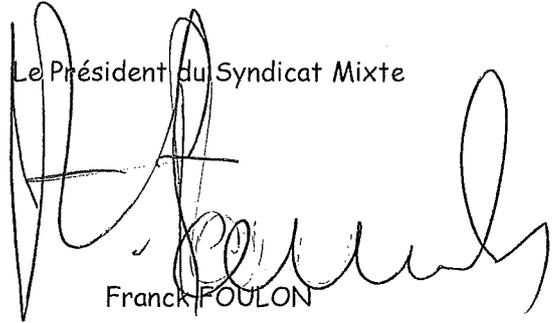
- Mme Francine JURADO DIAZ 1 800,00 €

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres représentés : 1

ADOPTE : 9 voix pour 0 contre 0 abstention

Le Président du Syndicat Mixte

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Foulon', is written over the printed text.

Franck FOULON